

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 janvier 2021

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 heures 30 sous la présidence d'Alain DENIZOT, maire.

Sabrina FAURE-FONTENAY désignée comme secrétaire, a accepté cette fonction

Les procès-verbaux des séances 1 et 2 du 17 décembre 2020 sont adoptés à l'unanimité.

FINANCES

1- Commune d'Avermes – Reprise anticipée des comptes de résultats 2020

Monsieur DELAUNAY, adjoint aux finances, explique que le conseil va procéder au vote du budget primitif qui fait suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 17 décembre dernier et qu'il convient, auparavant, de reprendre par anticipation les comptes de résultats de l'année précédente.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal de reprendre par anticipation un déficit d'investissement pour un montant de 336 314,31 euros et de répartir l'excédent de 891 401,06 euros de la section d'exploitation sur la réserve de la section d'investissement pour un montant de 506 183,00 euros d'une part, et de 385 218,06 euros sur la section de fonctionnement d'autre part.

Monsieur le Maire précise que l'assemblée procédera, si nécessaire, lors du vote des comptes administratifs à la régularisation des reprises anticipées effectuées.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, autorise Monsieur le Maire à reprendre par anticipation les résultats de l'année 2020 dès le vote du budget primitif 2021.

2- Isléa – Reprise anticipée des comptes de résultats 2020

Monsieur DELAUNAY présente ensuite la reprise anticipée des comptes de résultats 2020 pour Isléa.

Il s'avère que la section d'investissement fait apparaître un déficit de 7 696,93 euros et propose que ce résultat soit affecté à la section investissement sur l'article « déficit d'investissement reporté au budget primitif 2021 ».

Pour ce qui concerne la section d'exploitation qui fait apparaître un excédent de 7 696,93 euros, il propose que ce résultat soit affecté dans son intégralité à l'article « excédents de fonctionnement capitalisés ».

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, autorise Monsieur le Maire à reprendre par anticipation les résultats de l'année 2020 dès le vote du budget primitif 2021.

3- Portes d'Avermes – Reprise anticipée des comptes de résultats 2020

Monsieur DELAUNAY explique que la section d'investissement des portes d'Avermes fait apparaître un excédent de 7 391,78 euros qu'il propose d'affecter à l'article « résultat d'investissement reporté au budget primitif 2021 ».

Quant à la section d'exploitation faisant apparaître un excédent de 14 698,14 euros, il convient de reporter ce résultat au compte 002 de la section de fonctionnement. Néanmoins, il précise que les prévisions des dépenses de fonctionnement de 2021 étant inférieures aux recettes, il est proposé de reverser cette somme sur le budget principal de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, autorise Monsieur le Maire à reprendre par anticipation les résultats de l'année 2020 dès le vote du budget primitif 2021 et de reverser l'excédent de la section d'exploitation sur le budget principal de la commune.

4- Taux d'imposition 2021

Monsieur DELAUNAY explique que la réforme de la fiscalité directe locale impose le gel des taux de la taxe d'habitation à leur valeur de 2019 et précise qu'il n'est, par conséquent, plus nécessaire de décider d'une reconduction du taux de cette dernière.

Pour le reste, il est proposé au conseil municipal de reconduire les taux d'imposition à l'identique de ceux votés en 2020 à savoir :

- taux foncier bâti : 16,54 %
- taux foncier non bâti : 35,24 %

Monsieur le Maire souligne que ces taux n'ont pas variés depuis plus de 15 ans. Il ajoute que la taxe d'habitation est remboursée par l'Etat, et rappelle que depuis 2020, 80% des foyers bénéficient de la suppression de celle-ci sur leur résidence principale. Il ajoute que les 20% de foyers restant qui représentent les tranches d'imposition les plus hautes vont voir, désormais, à leur tour, une diminution progressive de cette taxe sur leur résidence principale jusqu'à sa suppression définitive prévue en 2023.

Monsieur DELAUNAY précise que dans le cadre de l'élaboration du budget, il a été retenu, sur la base de l'inflation, une revalorisation des bases de 0,9 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide de reconduire et de fixer les taux d'imposition applicables en 2021 comme énoncés ci-dessus, et autorise Monsieur le Maire à signer l'état de notification des bases d'imposition pour 2021 (Etat 1259) dès qu'il sera transmis par la DGFIP.

5- Mise en accessibilité des bâtiments communaux – bilan financier prévisionnel – autorisation de programme – Mise à jour n°6

Monsieur le Maire rappelle que les travaux pour cette autorisation de programme sont en cours depuis 2016 et qu'il devrait s'agir de la dernière mise à jour de cette autorisation de programme.

Monsieur DELAUNAY confirme qu'il s'agit de la dernière autorisation de programme pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux et précise que le coût des travaux réalisés entre 2016 et 2020 s'élève à 116 673,06 euros HT. Pour 2021, il est prévu une dépense de 16 300 euros. A la fin de cette autorisation de programme, la commune aura ainsi engagé 132 973,07 euros TTC dans le cadre de ces travaux de mise en accessibilité de ses bâtiments, montant qu'il conviendra d'arrêter en 2022 après la réalisation des travaux de cette année.

Il ajoute que le financement de cette autorisation de programme se compose de la récupération du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) pour un montant estimé à 21 596 euros, de subventionnement pour un montant estimé à 28 853 euros et d'un autofinancement de 82 523,84 euros.

Monsieur le Maire souligne que les montants prévus cette année sont moins importants car l'autorisation de programme se termine et précise que l'autofinancement de cette dernière tranche sera en principe de 14 332 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve le bilan financier prévisionnel n°6 ci-joint établi sous la forme d'autorisation de programme et de crédits de paiement et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cet objet.

6- Aménagement du chemin de Chavennes – bilan financier prévisionnel – autorisation de programme – Mise à jour n°2

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de la deuxième mise à jour pour des travaux qui s'achèveront cette année et qui sont estimés à 67 558 euros pour cette tranche.

Il précise que le coût total de l'aménagement du chemin de Chavennes est ainsi évalué à 604 509,60 euros à l'achèvement des travaux, ce qui représente une somme importante et donne un idée du coût des travaux de voirie nécessaires pour refaire les chemins communaux.

Le financement de cette autorisation de programme se compose du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) pour un montant total de 118 996 euros, de subventionnement à hauteur de 93 624 euros, d'un emprunt de 300 000 euros et d'un autofinancement de 91 890 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve la mise à jour n°2 de l'autorisation de programme de l'aménagement du chemin de Chavennes et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cet objet.

7- Travaux de réhabilitation thermique des bâtiments du groupe scolaire Jean Moulin – Bilan financier prévisionnel – Autorisation de programme- Mise à jour n°1

Monsieur le Maire explique que cette autorisation de programme concerne la réhabilitation thermique du groupe scolaire Jean Moulin.

Monsieur LASSALE informe que la rénovation des bâtiments est prévue sur 14 mois et que les travaux devraient commencer à la fin de l'année scolaire. Afin d'avoir le meilleur fonctionnement possible pour les écoles, ceux-ci se dérouleront en 2 tranches.

Il précise qu'il est prévu, entre autres, de réaliser une isolation des murs par l'intérieur et une partie par l'extérieur, de procéder à un abaissement des plafonds, et de supprimer des verrières qui seront remplacés par des puits de lumière.

Monsieur le Maire explique que cette rénovation permettra de réaliser une économie d'énergie d'environ 70 %, ce qui est non négligeable. Il ajoute que le coût total du projet est estimé à 1 500 000 euros et qu'il sera financé par la récupération du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), des subventions, un emprunt et de l'autofinancement.

L'année 2020 a été consacrée aux études par la maîtrise d'œuvre et à la réalisation des différents diagnostics, l'objectif étant de terminer les travaux en juillet 2022.

Madame PANDREAU explique qu'il va falloir travailler pour organiser ce chantier afin que les écoles et l'accueil de loisirs puissent fonctionner sans trop de perturbations.

Monsieur le Maire ajoute que cela demandera une programmation particulière et la nécessité d'installer des bâtiments modulaires ; les enseignants et les familles seront tenus informés du déroulement des travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve la mise à jour n°1 de l'autorisation de programme pour la réhabilitation énergétique du groupe scolaire Jean Moulin et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cet objet.

8- Demande de subvention auprès du Département de l'Allier au titre du Contrat Reconquête Centre-Ville Centre Bourg

Monsieur le Maire explique qu'il est très compliqué de travailler sur les projets dans les conditions sanitaires actuelles et déplore du coup le fait que l'ensemble des élus ne puisse y être associé correctement. Dès que les conditions le permettront, il faudra absolument que l'ensemble des élus puisse avoir connaissance dans le détail de ce que prévoit ce projet qui va durer 5 ans. A ce titre, une réunion des commissions urbanisme, travaux et cadre de vie sera organisée pour expliciter les projets de ce contrat dès que possible.

Il explique que le document de 60 pages regroupant les fiches actions qui concernent l'étude partielle pour la reconquête du centre-ville d'Avermes n'a pas été imprimé vu son volume mais a été envoyé par voie dématérialisée sur IDELIBRE.

Monsieur ALBOUY explique que les documents présentés résultent de l'étude menée par ALTEREO qui a détaillé, à partir du diagnostic élaboré en concertation avec les habitants, les enjeux, le périmètre et la stratégie de reconquête au travers des actions proposées jusqu'en 2025. Le projet tourne autour de 3 axes qui sont le cadre de vie, la vitalité et l'habitat.

Cette année, avec l'ouverture de la résidence autonomie au 1^{er} mars, il est ainsi prévu l'inscription dans ce contrat à conclure avec le Département, l'acquisition et l'aménagement du parc de la résidence autonomie. Ensuite, il y aura l'aménagement de la place des Portes

d'Avermes avec la suppression des 2 places qui se trouvent le plus proche des commerces afin d'agrandir l'esplanade et la création de 4 places en épis en face. La placette sera végétalisée avec des arbustes, des bacs à fleurs et des bancs ; de la même manière, il sera procédé à la végétalisation de la rue de la Laïcité afin d'améliorer le cadre devant l'îlot A de la ZAC jusqu'à la placette de la future superette. Enfin, est prévue en 2021 la réhabilitation de la maison du gardien avec le studio situé au 1^{er} étage ; les travaux concerneront une isolation par l'extérieur et un rafraichissement de l'appartement.

En 2022, il s'agira de faire l'acquisition et l'aménagement d'un local commercial îlot A phase 1 ZAC Cœur de Ville et la création de la maison des services aux habitants à la place de l'ancien presbytère.

En 2023, les travaux concerneront l'entrée de proximité de la montée avenue des Isles avec la création d'une allée plus large et le secteur apaisé du centre-ville avec l'aménagement de la rue du 8 mai et de la place Claude Wormser.

En 2024, les aménagements concerneront le parc de la biodiversité et les arrières des portes d'Avermes.

Pour finir, en 2025, ce seront les espaces récréatifs et cheminements piétons de la phase 2 de la ZAC Cœur de Ville et l'aménagement commercial, urbain et paysager de l'îlot B phase 1 ZAC Cœur de Ville qui seront réalisés.

Monsieur le Maire conclut en expliquant que sur le thème du cadre de vie, sont prévus au titre de ce contrat des travaux de végétalisation et de plantation d'arbres afin de faire diminuer la chaleur des espaces publics ; sur le thème de la vitalité, il s'agit d'installer des commerces et services en centre-ville et pour l'habitat, il est aussi au cœur du projet mais ont été comptabilisés une partie du coût des constructions des logements de la ZAC Cœur de ville. Il ajoute qu'à la signature du contrat, les 30% de financement du Département seront acquis sur ces projets mais qu'il faudra solliciter des cofinancements. En outre, il précise que les projets 2021 sont figés mais que pour les années suivantes, cela pourra donner lieu à des modifications.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- approuve l'estimation réalisée par le bureau d'étude et le plan de financement,
- sollicite l'élaboration d'un contrat « reconquête centre-ville, centre-bourg sur les années 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025 pour une enveloppe totale de travaux d'un montant de 2 505 000 euros HT,
- approuve le programme d'actions prévisionnel présenté ci-dessus,
- sollicite la subvention accordée par le conseil départemental dans le cadre du dispositif « reconquête centre-ville, centre-bourg », les subventions accordées par d'autres financeurs, et l'engagement de la programmation inscrite en 2021
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat « reconquête centre-ville centre-bourg » définissant les modalités de partenariat entre la commune et le Département de l'Allier.

9- Reconquête du centre-ville centre-bourg – Bilan financier prévisionnel- Autorisation de programme

Monsieur le Maire présente l'ouverture de l'autorisation de programme pour la reconquête du centre-ville centre-bourg pour une durée de 5 ans.

Cette autorisation de programme prévoit un investissement de 2 607 398 euros entre 2021 et 2025. Les projets décrits dans les fiches actions présentées lors de la délibération n°8 seront financés par la récupération du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), les subventions sollicitées auprès du Département, l'emprunt et bien entendu l'autofinancement.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve le bilan financier prévisionnel établi sous la forme d'autorisation et de crédits de paiement, précise que les reports des crédits de paiement se feront automatiquement sur les crédits de paiement de l'exercice N+1 et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cet objet.

10- Budget Primitif 2021 – Budget principal

Monsieur le Maire informe que le budget principal 2021 s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses pour la section d'investissement à 2 853 530 euros et pour la section de fonctionnement à 5 784 783 euros. Il ajoute que la commission des finances s'est déroulée le 21 janvier et invite Monsieur DELAUNAY à présenter le budget.

Monsieur DELAUNAY rappelle que le débat d'orientations budgétaires a été présenté au conseil municipal le 17 décembre dernier à l'occasion duquel il a été précisé le contexte financier et institutionnel dans lequel le budget 2021 est élaboré.

Ainsi, comme les années précédentes, ce budget se base sur une maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de permettre de préserver l'autofinancement tout en conservant un service public de qualité et sur le choix de geler les tarifs municipaux et les taux de fiscalité afin de ne pas imputer le pouvoir d'achat des Avermois.

En investissement, il s'agira de continuer à travailler sur le maintien du cadre de vie et l'attractivité de la commune. A cet effet, les projets en cours seront poursuivis tels que l'aménagement de la ZAC Cœur de Ville, la finalisation de la procédure de révision du PLU, la dernière phase de voirie du chemin de Chavennes, l'entretien du patrimoine et du matériel communal...

De nouveaux projets seront également initiés comme les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Jean-Moulin, la finalisation de l'étude de la reconquête du centre-ville de la commune et les premières actions qui en découleront avec l'acquisition du parc de la résidence autonomie, la réalisation des travaux de voirie en zone urbaine et rurale ainsi que sur les bâtiments communaux et les études d'architecte en vue de la construction d'une maison de services à la population.

Monsieur DELAUNAY poursuit avec la présentation des recettes de fonctionnement et indique que le concours financier de l'Etat devrait encore diminuer, compte tenu du potentiel fiscal de la commune supérieur à la moyenne de la strate, avec une baisse de la dotation globale de fonctionnement estimée à 28 200 euros.

Il ajoute qu'il convient de rester prudent dans les estimations du fait de la crise sanitaire et du manque de visibilité quant à la sortie de crise. Pour ce qui concerne les produits et services qui regroupent en outre les recettes de la restauration scolaire et de la crèche qui ont été impactées en 2020 par le 1^{er} confinement, ils sont estimés à la hausse pour 2021. Il rappelle que la municipalité n'a pas souhaité en effet augmenter les différents tarifs des services communaux et a la volonté de maintenir la gratuité d'accès à un certain nombre d'équipements (médiathèque, salle des sports, salles des jeunes) afin d'en faciliter l'accès à tous.

Les recettes de gestion qui concernent les taux de fiscalité de la commune sont inchangés malgré les diminutions des dotations de l'Etat et il est important de constater que les villes de l'agglomération ont des taux plus élevés. Afin d'établir le budget, en l'absence de données réelles de la part des services fiscaux et au vu de l'inflation constatée, une hypothèse prudente de la revalorisation des bases de 1 % a été prise en considération.

Il informe également que la commune percevra de la part de Moulins Communauté, au titre de la taxe professionnelle, une Dotation d'Allocation Compensatrice (DAC) afin d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la Taxe Professionnelle Unique (TPU) d'un montant de 1 523 607 euros et que le conseil communautaire a retenu trois nouveaux critères (population, potentiel fiscal et base CFE) avec un lissage sur 10 ans pour le calcul de la Dotation de Solidarité Communautaire qui sera de 101 000 euros en 2021.

Pour finir, les prévisions concernant la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) attribuée aux communes de moins de 20 000 habitants d'une part, et de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) au titre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour le multi accueil, le RAM et l'accueil de loisirs d'autre part, devraient être respectivement de 40 000 euros et de 236 500 euros.

Monsieur DELAUNAY poursuit avec la présentation des dépenses de fonctionnement et indique que les charges à caractère général sont en augmentation du fait de l'inflation subie, des dépenses liées à l'ouverture de la résidence autonomie, de nouvelles dépenses d'urbanisme, des travaux en régie transférés en investissement et pour la programmation 2021, des travaux du dispositif de reconquête du centre-bourg/centre-ville.

La prévision des charges de personnel est stable et tient compte de la variation du traitement indiciaire des agents, des charges patronales, de la poursuite de la mise en œuvre du RIFSEEP, de la poursuite de la politique menée en faveur des avancements de grade et de l'aide sociale au profit des agents communaux.

Ensuite, il indique que le poste « autres charges de gestion » est en augmentation. Il précise que celui-ci se compose de l'indemnités des élus, de la contribution au SDE03 qui est en diminution par rapport à 2020, du contingent incendie qui augmente chaque année, et des subventions de fonctionnement versées aux associations et au CCAS. Il ajoute que, pour ce dernier, la participation de la commune est en augmentation du fait du recrutement de personnel spécifique au fonctionnement de l'établissement et de la gestion de la résidence autonomie qui ouvre ses portes à compter du 1^{er} mars.

Enfin, il explique que les charges financières et exceptionnelles sont en diminution, la collectivité bénéficiant d'un contexte de taux très favorable, avec un emprunt souscrit, en 2020, à un taux fixe de 0,19% et du fait d'un retour à son niveau de participation de principe au budget annexe d'Isléa et enfin du fait de la fin de l'opération « coup de pouce ».

En matière d'investissement pour 2021, les recettes seront assurées principalement par les ressources propres, le produit prévisionnel des cessions, le produit des subventions, les dotations ainsi qu'un recours à l'emprunt, si cela s'avère nécessaire, afin d'assurer l'équilibre budgétaire. Comme tous les ans, la collectivité continuera de rechercher activement des financements auprès du Département, de la Région, de l'Etat, de la communauté d'agglomération de Moulins et de la caisse d'allocations familiales pour soutenir les projets.

Il poursuit en expliquant qu'il convient de noter, en plus des projets cités en début de présentation, l'installation de sanitaires publics, l'extension des services techniques, le changement des portes d'entrées de l'école élémentaire François Reveret et la création d'un garage au restaurant scolaire pour stationner le véhicule frigo.

Il achève la présentation en expliquant que la collectivité a remboursé 494 623 euros de capital et que malgré un programme d'investissement conséquent le désendettement de la commune se poursuit.

Monsieur le Maire remercie Monsieur DELAUNAY pour cette présentation claire.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve le budget primitif 2021 – Budget principal.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée délibérante pour ce vote unanime et explique que le budget bien qu'il soit axé sur la maîtrise des dépenses reste néanmoins dynamique en matière d'investissement. Il est basé sur la transition écologique avec notamment la réhabilitation énergétique du groupe scolaire Jean Moulin et de la maison du gardien mais également sur la transition environnementale avec un programme ambitieux de dynamisation du centre-ville dont la végétalisation. Il s'agit en outre d'un budget de relance permettant aux entreprises de travailler sur ces projets importants de la commune.

Il ajoute que celui-ci est prévisionnel qu'il fera vraisemblablement l'objet d'une décision modificative en cours d'année, d'autant plus que le contexte actuel reste incertain au regard de la crise sanitaire.

Pour finir, il souhaite rappeler que la crise sanitaire a eu un coût de 95 000 euros pour la collectivité en 2020 ce qui n'est pas négligeable et espère que celui de 2021 ne sera pas aussi conséquent.

11- Budget Primitif 2021 – Budget annexe « Isléa »

Monsieur DELAUNAY présente le budget annexe d'Isléa qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses et qu'il conviendra de voter par opération pour la section d'investissement et par chapitre pour la section de fonctionnement.

Pour 2021, la contribution prévisionnelle de la commune est de 145 000 euros ce qui va permettre de maintenir la politique tarifaire sociale en fonctionnement d'une part et de participer à la réalisation d'investissements techniques d'autre part.

Il précise que les charges à caractère général sont en augmentation par rapport à 2020 qui s'explique par l'arrêt de l'activité induit par la crise sanitaire.

Monsieur le Maire ajoute que les recettes sont susceptibles d'évoluer en cours d'année avec l'évolution de la crise sanitaire et de ce qu'il sera permis de faire en matière d'ouverture.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve le budget primitif 2021- budget annexe Isléa.

12- Budget Primitif 2021 – Budget annexe « Porte d'Avermes »

Monsieur DELAUNAY précise que le budget des Portes d'Avermes comptabilise essentiellement des recettes liées aux baux commerciaux conclus par la ville en tant que bailleur avec des tiers. Pour 2021, comme chaque année, les éventuels travaux seront autofinancés par l'excédent d'investissement afférent à ce budget.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve le budget primitif 2021- budget annexe « Portes d'Avermes ».

13- Subventions 2021

Madame CHAPOVALOFF explique à l'assemblée qu'il est prévu, pour 2021, une enveloppe d'un montant de 81 000 euros comme en 2020. Elle précise que les subventions sont attribuées aux associations qui en font la demande. Une réserve d'un peu plus de 4 000 euros est prévue afin d'aider les associations en difficultés ou pour l'octroi de subventions exceptionnelles.

Monsieur le Maire rappelle que les élus détenteurs d'une responsabilité exécutive au sein des associations ne peuvent participer au vote. Ainsi ne participent pas à celui-ci :

- Geneviève PETIOT pour le comité de jumelage Avermes / M'KAM TOLBA,
- Nathalie BLANCHARD pour l'amicale CNL Pré Bercy,
- Christine PONTA pour l'AVCA,
- Sabrina FAURE-FONTENAY pour l'Amicale Laïque

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide d'accorder les subventions figurant dans l'annexe jointe.

14- Acquisition de matériels divers et mobiliers – affectation à l'investissement

15- Acquisition de logiciels, licences et petits matériels informatiques– affectation à l'investissement

Monsieur le Maire rappelle que ces délibérations sont prises tous les ans afin de récupérer la TVA sur certaines dépenses figurant au budget dont le montant est inférieur à 500 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve ces propositions.

16- Cotisation 2021 – IFI03

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'IFI 03 gère depuis janvier 1997 le centre interprofessionnel de formation d'apprentis de l'Allier à Avermes et que la commune est membre fondateur de l'association.

Ainsi, il propose au conseil municipal de verser la cotisation prévue par le règlement intérieur de l'association qui s'élève à 61 euros par apprenti domicilié sur la commune d'Avermes. Cette année, ces derniers sont au nombre de 13 ce qui représente une cotisation de 793 euros.

Il précise que la commune travaille beaucoup avec IFI03 et que cette collaboration se poursuivra dès que les conditions sanitaires le permettront. Il en profite également pour informer qu'une jeune apprentie en charcuterie du centre de formation se rend au concours de meilleur ouvrier de France.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, adopte cette proposition.

17- Tarifs des repas confectionnés au profit du CCAS et de la chambre d'hôte du logement communal

Monsieur le Maire rappelle que la résidence autonomie va ouvrir ses portes à compter du 1^{er} mars prochain.

A cet effet, il précise que les repas des résidants seront confectionnés et livrés par la cuisine centrale et qu'il convient d'en fixer les différents tarifs qui seront refacturés à la résidence autonomie.

De même, il ajoute qu'il sera proposé aux familles des bénéficiaires de louer le studio afin qu'elles puissent rendre visite à leur proche et d'adopter un tarif par nuitée.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve les tarifs proposés.

18- Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Allier au titre du dispositif de soutien aux travaux sur le bâti dans le cadre de l'extension du bâtiment des services techniques

Monsieur le Maire explique que des travaux d'extension des services techniques vont être réalisés à hauteur de 146 000 euros hors taxes.

Il s'agit d'améliorer les conditions d'accueil des agents des services techniques avec notamment une extension des vestiaires. En effet, la crise sanitaire oblige à effectuer des plannings de roulement pour éviter que les agents ne soient trop nombreux en même temps dans les espaces communs et a démontré ainsi la nécessité de prévoir cette extension.

Il ajoute que ces travaux sont éligibles à une subvention au titre du soutien aux travaux sur le bâti auprès du département.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, autorise Monsieur le Maire à solliciter cette subvention.

19- Demande de subvention au Département de l'Allier au titre du dispositif de soutien aux travaux d'amélioration énergétique sur des bâtiments recevant du public

20- Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local

Monsieur le Maire rappelle qu'une autorisation de programme sur les travaux de réhabilitation thermique des bâtiments du groupe scolaire Jean Moulin a été ouverte lors du conseil du 2 juillet 2020 et qu'une mise à jour vient d'être voté en début de conseil.

Il explique que les études thermiques ont été réalisées par le cabinet LARBRE INGENIERIE et que la maîtrise d'œuvre a été confiée au groupement IMMOLZ Architectes et associés. De l'avant-projet, découle un coût global des travaux de rénovation estimé à 1 468 100 euros HT auquel il convient d'ajouter le coût de l'étude thermique réalisée en mars 2019 d'un montant de 5 200 euros HT, des honoraires de maîtrise d'œuvre de 89 746,30 euros HT, du diagnostic amiante préalable de 2 231,25 euros HT, les honoraires de contrôle technique de 5 700 euros HT ainsi que les missions de sécurité et protection de la santé (SPS) de 3 000 euros.

Il ajoute que seuls le Département et l'Etat se sont engagés sur ces dotations et qu'il est possible que le conseil départemental, qui propose actuellement une aide de 30% pour la deuxième

tranche de travaux à hauteur de 600 000 euros HT maximum des dépenses d'investissement, puisse accorder une subvention supérieure à ce qui est escompté.

Pour ce qui concerne l'aide de l'Etat, celle-ci est accordée à hauteur de 250 000 euros par tranche de travaux majorée à 100 000 euros sur le volet énergétique de la tranche 2.

Monsieur le Maire souligne que pour l'instant ce sont les seules subventions inscrites au budget, celles émanant de l'Europe seront sollicitées et inscrites ultérieurement.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide de solliciter les aides du Département et de l'Etat.

21- Groupement de commandes entre la commune d'Avermes et le CCAS d'Avermes

Monsieur le Maire rappelle que, désormais, le CCAS dispose d'un budget autonome et qu'il a été acté dernièrement par le conseil municipal la conclusion d'une convention de mutualisation entre le CCAS et la commune afin de fixer les modalités du concours et des moyens qui sont apportées par la commune au CCAS.

Dans celle-ci, est prévue la possibilité pour le CCAS de bénéficier d'un groupement de commande pour les achats de fournitures, services et travaux par l'intermédiaire d'une convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement de ces groupements. Monsieur le Maire ajoute que cette mutualisation permettra au CCAS de bénéficier de tarifs avantageux que la structure ne pourrait obtenir si elle effectuait les commandes seule.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve la convention constitutive du groupement de commandes à conclure entre la ville et le CCAS et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

ADMINISTRATION GENERALE

22- Convention assistance informatique : support technique avec l'Agence Technique Départementale de l'Allier

Monsieur le Maire explique que la commune adhère à l'Agence Technique Départementale de l'Allier (ATDA) et qu'à ce titre, elle bénéficie du support technique de premier niveau et de formations pour les logiciels de la société COSOLUCE utilisés par les services de la collectivité d'une part, et de la délivrance de certificats électroniques conformes au référentiel général de sécurité et au règlement eIDAS d'autre part.

Il est proposé au conseil municipal une convention afin de définir les modalités des interventions qui seront effectuées dans ce cadre par l'ATDA pour le compte de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve la convention assistance informatique à intervenir avec l'ATDA et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

23- Convention assistance informatique : mise à disposition d'un dispositif de télétransmission : S²LOW@CTES

Monsieur le Maire explique que les actes sont télétransmis au représentant de l'Etat par la collectivité de façon dématérialisée. Cette télétransmission est formalisée par une convention conclue avec le Préfet de l'Allier et l'ATDA est désignée comme opérateur de mutualisation.

Ainsi, l'ATDA met à disposition de la commune sa plateforme de télétransmission S²LOW@CTES et assure entre autres l'assistance technique sur le dispositif.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la dématérialisation va concerner également l'urbanisme prochainement.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve la convention de mise à disposition d'un dispositif de télétransmission S²LOW@CTES avec l'ATDA et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

24- Bail civil – Contrat de location de la résidence autonomie SEAu Assemblia – CCAS et commune d’Avermes

Monsieur le Maire rappelle que la commune est garante et cosignataire de ce bail civil et qu’il faut apporter à ce dernier des modifications.

Celles-ci concernent en premier lieu le changement de nom de la SEAu qui devient ASSEMBLIA et en deuxième lieu la date de prise d’effet du bail qui est repoussé au 1^{er} mars 2021 en raison du retard pris dans la livraison du bâtiment. Ce bail est conclu pour une durée ferme de 30 ans et prendra fin le 28 février 2051.

Il souligne que les loyers sont à la baisse par rapport à ce qui était initialement prévu grâce à des économies réalisées sur les travaux. Il ajoute que la collaboration avec la SEAu s’est très bien passée et que le lissage de la redevance due par le CCAS tient compte du fait que l’intégralité des lits de la résidence autonomie ne seront pas tous occupés dès l’ouverture.

Monsieur LARTIGAU souhaiterait savoir à quoi correspondent les 32 ares et 28 centiares indiqué dans le bail.

Monsieur ALBOUY précise que cette surface correspond à l’emprise totale de la parcelle sur laquelle est implantée la résidence et qui inclut le parc de la résidence autonomie.

Monsieur le Maire informe que l’avenant au bail sera conclu le 5 février prochain.

Le conseil municipal, à l’unanimité des votants, approuve l’avenant au bail civil à conclure entre la SEAu devenue ASSEMBLIA, le CCAS et la commune d’Avermes et autorise Monsieur le 1^{er} adjoint à signer ledit avenant au bail civil.

25- Renouvellement de dérogation des rythmes scolaires des écoles maternelles d’Avermes sur 4 jours

Madame PANDREAU explique que la réforme de 2013 a imposé un rythme scolaire sur 4,5 jours.

Après consultation des enseignants et des familles il a été décidé en 2018 d’adopter une organisation de la semaine scolaire pour les écoles maternelles sur 4 jours. A contrario, il a été décidé que les écoles élémentaires conserveraient un fonctionnement sur 4,5 jours avec l’organisation des temps d’activités périscolaire (TAP).

Monsieur le Maire souligne que le rythme sur 4 jours est plus adapté pour les maternelles.

Le conseil municipal, à l’unanimité des votants, émet un avis favorable pour une organisation de la semaine des écoles maternelles sur 4 jours, reconduit les horaires journaliers des écoles maternelles et indique que cette proposition sera soumise, pour acceptation au directeur académique des services de l’éducation nationale de l’Allier.

URBANISME

26- Cession de la parcelle AP 1271 et une partie des parcelles AP 153-154-156-1328 situées « la Grande Rigollée » à la SCI EDAM 03 représentée par Monsieur TOURRET David

27- Cession d’une partie de la parcelle AC 377 située « les Condriaux » à Monsieur PEREIRA RODRIGUES Philippe

Monsieur ALBOUY explique que 2 artisans souhaitent s’installer sur la commune et qu’il s’agit pour le premier d’une entreprise de vidéosurveillance et pour le deuxième d’un carreleur.

Pour la première délibération la cession concerne les terrains situés le long de la voie du chemin de fer et pour la deuxième délibération, celui-ci se situe à la « Couasse ».

Il précise que les cessions subissent une lenteur administrative du fait de la crise sanitaire et que depuis octobre 2020, la commune a l’obligation de réaliser des études géotechniques lors de ces ventes ce qui les retardent.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, accepte la cession de la parcelle AP 1271 et d'une partie des parcelles AP 153-154-156-1328 d'une superficie de 1 050 m² environ situées « La Grande Rigollée » à Monsieur TOURRET David, au prix de 14,00 € par mètre carré soit un total de 14 700 € environ et désigne Monsieur le Maire ou un adjoint délégué afin de signer tous documents à venir.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, accepte la cession d'une partie de la parcelle AC 377 pour une superficie de 1 840 m² environ située « Les Condriaux » à Monsieur PEREIRA RODRIGUES Philippe, au prix est de 13,50 € par mètre carré soit un total de 24 840 € environ et désigne Monsieur le Maire ou un adjoint délégué afin de signer tous documents à venir.

QUESTIONS DIVERSES

❖ Monsieur DELAUNAY tient à remercier Jean-Marc SEROUX et son équipe pour la préparation du budget 2021.

❖ Monsieur le Maire informe que le prochain conseil municipal aura lieu le 18 mars 2021 à 18h30.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h35.